

La population des territoires qui n'est ni indienne ni esquimaude dispose d'un revenu personnel de quelque \$3,000 par habitant comparativement à environ \$500 pour les aborigènes. Voilà un état de choses scandaleux, statistiquement parlant, et qui provient partiellement du paternalisme aveugle pratiqué par le gouvernement actuel et par ses prédécesseurs.

Je suis de ceux qui croient que, même si le doyen Carrothers doit remettre incessamment son rapport, nous n'avons pas le droit d'attendre pour jeter les bases d'un gouvernement constitutionnel autonome dans les Territoires, si ce n'est pour en déterminer les modalités. Je le répète, et j'en mettrais ma main au feu, le professeur Carrothers ne présentera pas un rapport qui sapera, dans son concept fondamental, notre désir d'autonomie. Autrement, son rapport serait à rejeter immédiatement parce qu'il irait à l'encontre de tout ce que nous ressentons au sujet de la liberté politique. Attendre le rapport Carrothers, c'est jouer une fois de plus au jeu des attermoiements et des temporisations. Nous avons déjà, je le répète, atermoyé, temporisé et exercé notre paternalisme sur les indigènes de ce pays depuis plus de 100 ans, si nous remontons plus loin qu'à l'époque de la Confédération.

Ce n'est que depuis un an ou deux que nous commençons à avoir une lueur de compréhension des problèmes des Territoires. Nous commençons à comprendre le tort que nous avons fait à nos Indiens et le tort que nous faisons à notre conception de la démocratie. Nous devrions nous pénétrer des erreurs du passé et cesser de traiter les Indiens dans un esprit de paternalisme qui les inquiète. A mon avis, nous devrions organiser immédiatement une conférence territoriale-fédérale pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'accorder l'autonomie politique aux habitants de ces régions, à brève échéance, autonomie politique fondée sur le désir de l'obtenir, de leur part, et de l'accorder, de notre part. Dans cette perspective, je serais heureux de voter ici en faveur d'une modification à la loi portant sur les droits et libertés des habitants des Territoires. Pour le moment, il me répugne de le faire parce que, à mon sens, le gouvernement se trompe en persistant à prendre des décisions concernant la nature de la liberté à accorder à ce groupe.

• (9.10 p.m.)

M. R. J. Orange (Territoires du Nord-Ouest):

Je veux d'abord féliciter le ministre de sa déclaration du début, en particulier de son allusion à la mise en valeur des ressources des Territoires du Nord-Ouest. Je veux aussi rendre hommage aux anciens ministres du Nord canadien, tant à ceux qui sont encore à la Chambre qu'à ceux qui l'ont quittée. Chacun de ces ministres a, à sa façon, mis de côté le sectarisme politique et s'est appliqué à diriger le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales afin que le Nord canadien prenne son essor comme le souhaitent ceux d'entre nous qui y vivent. J'ai surtout prisé les remarques du ministre lorsqu'il s'est dit confiant que les députés auraient l'occasion de visiter le Nord. Il a dit qu'il fallait le faire au bon moment de l'année. A mon avis, le meilleur moment se situe vers janvier et février; c'est à cette période qu'on voit le Nord sous son vrai jour.

Bon nombre de gens du Nord se sont réjouis lorsque le ministre a annoncé qu'on prolongerait peut-être encore la ligne ferroviaire dans le Sud du Mackenzie. Les transports constituent le fondement de notre expansion. Je sais que le ministre devait faire une annonce à ce sujet, mais les gens du Nord attendent ce jour avec impatience.

J'ai écouté avec grand intérêt les remarques du député du Yukon (M. Nielsen). Quelle que soit notre position à la Chambre, nous nous intéressons tous les deux, chacun à sa manière, aux affaires du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. J'ai une grande estime pour le député du Yukon, car grâce à la motion qu'il a présentée à la Chambre, le droit de vote a été étendu, en 1961, à la population de l'est et du centre de l'Arctique. C'est dans cette région que, le 8 novembre, nous avons obtenu notre majorité. En tant que député des Territoires du Nord-Ouest, je suis sûr que je parle ce soir au nom des habitants de cette région, qui applaudissent au principe fondamental contenu dans ce bill, savoir: l'extension du droit de vote territorial à la population des Territoires du Nord-Ouest. Ainsi, les habitants du centre et de l'est de l'Arctique auront l'occasion d'exprimer leurs vues sur les questions territoriales.

Ce bill donnera aux Esquimaux et à ceux que nous appelons dans le Nord, par déférence pour le député de Skeena (M. Howard), les gens de l'extérieur, une occasion de participer au gouvernement territorial et d'exprimer